

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA-003-17631/25/BM

**■ Acquisition à l'euro symbolique auprès de la commune de Gémenos d'une emprise de terrain non bâti à détacher des parcelles cadastrées CV 825-827 et AZ190-195 sise les Paluds à Aubagne en vue de la réalisation du projet de BHNS Chronobus
119988**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n° TRA 001-1376/16/CM, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé l'Agenda de la mobilité Métropolitaine dont l'objectif est d'apporter une réponse aux problèmes de mobilité dans la Métropole par le biais du développement d'un réseau de lignes Premium.

L'Agenda de la mobilité métropolitaine vise notamment une opération de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur le réseau urbain du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, le Chronobus qui constituera une liaison Premium entre le centre d'Aubagne, son pôle d'échanges et la zone industrielle et commerciale des Paluds.

Le projet prévoit un tracé de 6,5 kms entre la gare d'Aubagne et le parc d'activités de Gémenos dont 3 kms en site propre ainsi que 8 kms d'itinéraire modes doux.

Afin de mettre en œuvre ce projet, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite acquérir une emprise foncière de 2 650m² à détacher des parcelles cadastrées CV825-827 et AZ 190-195, propriété de la commune de Gémenos afin de permettre la réalisation de la voie verte prévue dans le cadre du projet de Chronobus.

Au terme des négociations, les parties se sont entendues sur un prix d'acquisition à l'euro symbolique.

Il est précisé ici que l'ensemble des frais liés à cette transaction foncière est à la charge de la Métropole Aix-Marseille-Provence et comprend :

- Tous les frais, droits et honoraires liés à l'acquisition.
- Les frais liés au détachement parcellaire et au bornage.
- Le remboursement de la taxe foncière au prorata des cotisations et frais de gestion figurant à l'avis d'imposition de taxe foncière courue de la date fixée pour l'entrée en jouissance au 31 décembre suivant.

Ce bien sera enregistré à l'inventaire des biens immobiliers sous le n° Astech 13005000T001.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique ;
- La délibération n° TRA 001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 approuvant l'agenda de la mobilité métropolitaine ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale du 21 octobre 2024.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole souhaite acquérir 2 650m² à détacher des parcelles CV 825-827 et AZ 190-195 sur Aubagne et Gémenos auprès de la commune de Gémenos ;
- Que l'acquisition de cette emprise foncière permettra de réaliser une voie verte nécessaire au projet de Bus à Haut Niveau de Service, Chronobus sur Aubagne.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés l'acquisition auprès de la commune de Gémenos de 2 650m² d'emprise de terrain nu à détacher des parcelles CV 825 (353 m²), CV 827 (6 m²) sur la commune d'Aubagne et des parcelles AZ 190 (1 418 m²) et AZ 195 (873 m²) sur la commune de Gémenos pour un montant de un euro HT auquel n'est pas appliqué la TVA, ainsi que le projet de protocole ci-annexé.

Article 2 :

Maître Fanny Mathieu Daude, notaire à Aubagne est désignée pour signer l'acte.

Article 3 :

L'ensemble des frais liés à la présente acquisition est mis à la charge de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer l'acte authentique qui sera réitéré ultérieurement et tous documents y afférents.

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe des transports métropolitains 2024 – section Investissement – Section G120P20D01 - Nature 2118 – Opération BHNS Aubagne-Gémenos 170607401D.

Les crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Construire des réseaux de transport » et seront exécutés par le service gestionnaire 7INDHT.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Patrimoine et Politique immobilière

Christian AMIRATY